



ASSEMBLÉE NATIONALE

17ème législature

Suppression postes enseignants académie de Lille

Question écrite n° 12739

Texte de la question

M. Michaël Taverne appelle l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale sur nationale sur les suppressions de postes d'enseignants annoncées pour la rentrée scolaire prochaine. Lors d'un comité social d'administration, il a été annoncé aux organisations syndicales la suppression de 2 229 postes de professeurs dans le premier degré public et de 1 803 postes dans le second degré, dont 450 postes pour la seule académie de Lille. Ces annonces suscitent une vive inquiétude chez les personnels éducatifs, les familles et les élus locaux, alors même que les besoins éducatifs sur le terrain demeurent particulièrement importants. L'éducation nationale ne saurait être considérée comme une simple variable d'ajustement budgétaire. Ces suppressions de postes risquent d'entraîner une dégradation significative des conditions d'enseignement, notamment par l'augmentation des effectifs par classe, la diminution de l'accompagnement des élèves et l'aggravation des inégalités scolaires, en particulier dans les territoires les plus fragiles. Il est par ailleurs rappelé que, en 2025, face à des annonces similaires, le Gouvernement avait finalement renoncé à des suppressions de postes, reconnaissant ainsi la nécessité de tenir compte des réalités constatées dans les établissements. Dans ce contexte, il lui demande s'il entend maintenir ces suppressions de postes pour la rentrée scolaire prochaine, s'il envisage de revoir cette décision pour les académies les plus touchées, notamment celle de Lille, et quelles mesures il compte prendre afin de garantir des conditions d'enseignement adaptées aux besoins des élèves et des personnels éducatifs.

Données clés

Auteur : [M. Michaël Taverne](#)

Circonscription : Nord (12^e circonscription) - Rassemblement National

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 12739

Rubrique : Enseignement

Ministère interrogé : [Éducation nationale](#)

Ministère attributaire : [Éducation nationale](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [10 février 2026](#), page 1131